

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize Avril, à dix huit heures, le conseil municipal dûment convoqué le 12 Avril 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Thierry REGHEM, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs REGHEM T., AUBER A., COLLIER L., BOMBART M., BARBET E., HANNECART G., GRANATA L., POLY J.P., DEBAISIEUX F., WILLIAME B., ROUSSEAU G., ROUSSEAU A., JOBET M., MARA D., LAGNEAU C., DAVOINE L., LAGNEAU S., DESTRÉS C. BOUQUEUNIAUX D., BONGIBAUT E., GOUJARD M.

Etaient excusés et représentés :

Mr Michel LOCUTY procuration donnée à Mme COLLIER L.

Mme Séverine MOISAN procuration donnée à Mr GOUJARD M.

~~~~~

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Constatant que le quorum est atteint (21 présents), Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal peut valablement délibérer.

## **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Michel BOMBART est désigné secrétaire de séance.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EN DATE DU 25.03.2021**

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté par 19 voix et 4 voix contre (Mme Moisan, MM Bouqueuniaux, Bongibault et Goujard).

La délibération n° 25032021\_07 relative à la vente de la Caisse d'Epargne ne semble pas être assez motivée pour le groupe « Trélon Le Renouveau »

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il a déjà voté contre cette délibération lors la précédente séance.

Monsieur Bongibault souligne qu'il a réalisé une étude de marché. Selon cette étude, l'installation d'une seconde boulangerie n'est pas un projet viable. Il conteste également le sérieux du porteur de projet.

Monsieur le Maire répond que ce dernier était jusqu'à présent locataire des locaux professionnels qu'il occupait. l'intéressé souhaitant devenir propriétaire, montre ainsi sa volonté de se fixer.

Monsieur Bongibault conteste également l'estimation de la valeur vénale de France Domaine et indique qu'il compte déposer un recours contre cette délibération.

## **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

- **Présentation et vote du compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

- **Présentation et vote du compte administratif 2020**

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020 du budget principal de la ville,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 1<sup>er</sup> Avril 2021,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour ne pas prendre part au vote,

Sous la présidence de Monsieur l'adjoint aux finances,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

|                                                |                                                      | DÉPENSES              | RECETTES              |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Réalizations de l'exercice (mandats et titres) | Section de fonctionnement                            | 2 160 790,51 €        | 2 364 740,82 €        |
|                                                | Section d'investissement                             | 507 628,37 €          | 837 601,95 €          |
|                                                |                                                      | +                     | +                     |
| Reports de l'exercice N-1                      | Report en section de fonctionnement (002)            | 0,00                  | 446 609,90 €          |
|                                                | Report en section d'investissement (001)             | 257 271,77 €          | 0,00                  |
|                                                |                                                      | =                     | =                     |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b>          |                                                      | <b>2 925 690,65 €</b> | <b>3 648 952,67 €</b> |
| Restes à réaliser à reporter en N+1            | Section de fonctionnement                            | 0,00                  | 0,00                  |
|                                                | Section d'investissement                             | 155 862,00 €          | 16 499,60 €           |
|                                                | <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | <b>155 862,00 €</b>   | <b>16 499,60 €</b>    |
| Résultat cumulé                                | Section de fonctionnement                            | 2 160 790,51 €        | 2 811 350,72 €        |
|                                                | Section d'investissement                             | 920 762,14 €          | 854 101,55 €          |
|                                                | <b>TOTAL CUMULE</b>                                  | <b>3 081 552,65 €</b> | <b>3 665 452,27 €</b> |

• **Affectation du résultat 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, et avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| <b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                     |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                    |                   |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u>                                                                                                     | 203 950,31        |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif                                                         | 446 609,90        |
| <b>C. Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser)<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | <b>650 560,21</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                              |                   |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u><br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                                     | 72 701,81         |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u><br>Besoin de financement<br>Excédent de financement                           | -139 362,40       |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                            | <b>66 660,59</b>  |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                                    | <b>650 560,21</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                   | <b>66 660,59</b>  |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>                                                                                           | <b>583 899,62</b> |
| <b>DEFICIT REPORTE D002</b>                                                                                                          |                   |

• **Vote des taux communaux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil municipal a été destinataire de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 %, doit s'additionner au taux communal.

Monsieur le Maire souligne que les bases communales sont très basses ce qui explique des taux plus élevés. Une réunion de la commission communale des impôts directs a lieu le 26 Avril prochain. Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire espère avoir les explications sur ces bases très basses.

La commission des finances, réunie le 1<sup>er</sup> Avril 2021, propose de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases d'imposition des taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2021,

Considérant le projet de budget principal pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1<sup>er</sup> Avril 2021,

Décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2021 comme suit :

- taxe foncière (bâti) : 41,13 %
- taxe foncière (non bâti) : 52,45 %

et autorise Monsieur le Maire à signer l'état n°1259 COM.

• **Présentation et vote du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 qui se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

|                                 |                                                                       | DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| V<br>O<br>T<br>E                | <b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT<br/>VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b> | 2 898 650,62 €                           | 2 314 751,00 €                           |
|                                 |                                                                       | +                                        | +                                        |
| R<br>E<br>P<br>O<br>R<br>T<br>S | <b>RESTES A RÉALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>              | 0,00                                     | 0,00                                     |
|                                 | <b>002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>                         | 0,00                                     | 583 899,62 €                             |
|                                 |                                                                       | =                                        | =                                        |
|                                 | <b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                          | <b>2 898 650,62 €</b>                    | <b>2 898 650,62 €</b>                    |

**INVESTISSEMENT**

|                                 |                                                                                             | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| V<br>O<br>T<br>E                | <b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b> | 574 514,00 €              | 641 174,59 €              |
|                                 |                                                                                             | +                         | +                         |
| R<br>E<br>P<br>O<br>R<br>T<br>S | <b>RESTES A RÉALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>                                    | 155 862 ,00 €             | 16 499,60 €               |
|                                 | <b>001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>                         | 0,00                      | 72 701,81 €               |
|                                 |                                                                                             | =                         | =                         |
|                                 | <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                                 | <b>730 376,00 €</b>       | <b>730 376,00 €</b>       |
|                                 |                                                                                             | <b>TOTAL</b>              | <b>=</b>                  |
|                                 | <b>TOTAL BUDGET</b>                                                                         | <b>3 629 026,62 €</b>     | <b>3 629 026,62 €</b>     |

Monsieur Goujard souligne l'augmentation des charges de fonctionnement entre 2020 et 2021. Bien que la pandémie Covid19 ait permis de réaliser d'importantes économies, il constate une augmentation de 25,5 % par rapport aux réalisations en 2020.

Les charges prévisionnelles 2021 lui semblent surévaluées, dégagant des excédents budgétaires indispensables pour contribuer à diminuer la dette communale.

En ce qui concerne l'investissement, Monsieur Goujard s'étonne que 98 000 € de subventions prévus au budget primitif 2021 ne représentent que 30 % du coût des investissements 2021. Il s'inquiète également de la dette de la commune puis aborde les emprunts communaux contractés, l'acquisition de la boulangerie, le contrat PPP (Partenariat Public Privé) pour l'éclairage public, les remboursements d'emprunt du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et les engagements pris avec le l'EPF (Etablissement Public Foncier). Ce qui conduit selon lui à un désendettement sur 50 ans.

Monsieur le Maire répond que le budget primitif 2021 a été construit avec prudence par rapport aux réalisations 2019, année où il n'y avait pas de pandémie.

Quant à l'investissement, certains travaux ne sont pas subventionnables, notamment les travaux en régie ou travaux réalisés sur des immeubles de rapport.

Des subventions ont été sollicitées pour l'installation d'un plateau ralentisseur au carrefour de la rue Robert Fontesse et de la rue Victor Hugo, la réfection énergétique de la mairie et son annexe, la fourniture de matériel informatique. Elles sont en cours d'instruction et ne peuvent donc être inscrites en 2021.

En ce qui concerne l'endettement, Monsieur le Maire rappelle qu'il faut se replacer dans le contexte de l'époque où il n'y avait plus de boulangerie et un éclairage public obsolète. La situation est certes tendue mais ces investissements ont permis de sauver une boulangerie, de rénover entièrement l'éclairage public, d'offrir des services et équipements performants à la population.

Monsieur Goujard souhaite que soit pratiquée une comptabilité analytique et d'engagement.

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à procéder au vote du budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget présenté par 19 voix pour et 4 abstentions (Mme Moisan, MM. Bouqueuniaux, Bongibault et Goujard).

## **BUDGET ANNEXE ALSH (ACTIVITÉS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)**

### **• Présentation et vote du compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

### **• Présentation et vote du compte administratif 2020**

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le compte administratif 2020 du budget Annexe ALSH,

Vu la commission des finances en date du 1<sup>er</sup> Avril 2021,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour ne pas prendre part au vote.

Sous la présidence de Monsieur l'adjoint aux finances,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

|                                                |                                                      | DÉPENSES            | RECETTES            |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Réalizations de l'exercice (mandats et titres) | Section de fonctionnement                            | 120 657,24 €        | 129 551,29 €        |
|                                                | Section d'investissement                             | 0,00                | 0,00                |
|                                                |                                                      | +                   | +                   |
| Reports de l'exercice N-1                      | Report en section de fonctionnement (002)            | 0,00                | 367,95 €            |
|                                                | Report en section d'investissement (001)             | 0,00                | 0,00                |
|                                                |                                                      | =                   | =                   |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b>          |                                                      | <b>120 657,24 €</b> | <b>129 919,24 €</b> |
| Restes à réaliser à reporter en N+1            | Section de fonctionnement                            | 0,00                | 0,00                |
|                                                | Section d'investissement                             | 0,00                | 0,00                |
|                                                | <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Résultat cumulé                                | Section de fonctionnement                            | 120 657,24 €        | 129 919,24 €        |
|                                                | Section d'investissement                             | 0,00                | 0,00                |
|                                                | <b>TOTAL CUMULE</b>                                  | <b>120 657,24 €</b> | <b>129 919,24 €</b> |

• **Affectation du résultat 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| <b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                     |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                    |                  |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u>                                                                                                     | -30 440,01       |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif                                                         | 52 489,98        |
| <b>C. Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser)<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | <b>22 049,97</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                              |                  |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u><br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                                     | 0,00             |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u><br>Besoin de financement<br>Excédent de financement                           | 0,00             |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                            | <b>0,00</b>      |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                                    | <b>22 049,97</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                   | <b>0,00</b>      |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>                                                                                           | <b>22 049,97</b> |
| <b>DEFICIT REPORTE D002</b>                                                                                                          |                  |

• **Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2021 présenté en commission des finances le 1<sup>er</sup> Avril 2021,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

|                                              |                                                                       | <b>DÉPENSES DE LA SECTION<br/>DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>RECETTES DE LA SECTION<br/>DE FONCTIONNEMENT</b> |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>V<br/>O<br/>T<br/>E</b>                   | <b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT<br/>VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b> | 147 050,00 €                                        | 137 788,00 €                                        |
|                                              |                                                                       | +                                                   | +                                                   |
| <b>R<br/>E<br/>P<br/>O<br/>R<br/>T<br/>S</b> | <b>RESTES A RÉALISER (R.A.R) de L'EXERCICE<br/>PRÉCÉDENT</b>          | 0,00                                                | 0,00                                                |
|                                              | <b>002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>                         | 0,00                                                | 9 262,00 €                                          |
|                                              |                                                                       | =                                                   | =                                                   |
| <b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |                                                                       | <b>147 050,00 €</b>                                 | <b>147 050,00 €</b>                                 |

**INVESTISSEMENT**

|                                              |                                                                                                 | <b>DÉPENSES<br/>D'INVESTISSEMENT</b> | <b>RECETTES<br/>D'INVESTISSEMENT</b> |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>V<br/>O<br/>T<br/>E</b>                   | <b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU<br/>PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b> | 0,00                                 | 0,00                                 |
|                                              |                                                                                                 | +                                    | +                                    |
| <b>R<br/>E<br/>P<br/>O<br/>R<br/>T<br/>S</b> | <b>RESTES A RÉALISER (R.A.R) de L'EXERCICE<br/>PRÉCÉDENT</b>                                    | 0,00                                 | 0,00                                 |
|                                              | <b>001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>                         | 0,00                                 | 0,00                                 |
|                                              |                                                                                                 | =                                    | =                                    |
| <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>  |                                                                                                 | <b>0,00</b>                          | <b>0,00</b>                          |
| <b>TOTAL</b>                                 |                                                                                                 |                                      |                                      |
| <b>TOTAL BUDGET</b>                          |                                                                                                 | <b>147 050,00 €</b>                  | <b>147 050,00 €</b>                  |

## BUDGET ANNEXE FORÊT

### • Présentation et vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

### • Présentation et vote du compte administratif 2020

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le compte administratif 2020 du budget Annexe Forêt,

Vu la commission des finances en date du 1<sup>er</sup> Avril 2021,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour ne pas prendre part au vote.

Sous la présidence de Monsieur l'adjoint aux finances,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

|                                                |                                                      | DÉPENSES           | RECETTES           |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Réalizations de l'exercice (mandats et titres) | Section de fonctionnement                            | 56 769,61 €        | 26 329,60 €        |
|                                                | Section d'investissement                             | 0,00               | 0,00               |
|                                                |                                                      | +                  | +                  |
| Reports de l'exercice N-1                      | Report en section de fonctionnement (002)            | 0,00               | 52 489,98 €        |
|                                                | Report en section d'investissement (001)             | 0,00               | 0,00               |
|                                                |                                                      | =                  | =                  |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b>          |                                                      | <b>56 769,61 €</b> | <b>78 819,58 €</b> |
| Restes à réaliser à reporter en N+1            | Section de fonctionnement                            | 0,00               | 0,00               |
|                                                | Section d'investissement                             | 0,00               | 0,00               |
|                                                | <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>        |
| Résultat cumulé                                | Section de fonctionnement                            | 56 769,61 €        | 78 819,58 €        |
|                                                | Section d'investissement                             | 0,00               | 0,00               |
|                                                | <b>TOTAL CUMULE</b>                                  | <b>56 769,61 €</b> | <b>78 819,58 €</b> |

### • Affectation du résultat 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                            |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                    |                  |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u>                                                                                                     | -30 440,01       |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif                                                         | 52 489,98        |
| <b>C. Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser)<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | <b>22 049,97</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                              |                  |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u><br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                                     | 0,00             |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>                                                                               | 0,00             |

|                                                                                                                    |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Besoin de financement                                                                                              |                  |
| Excédent de financement                                                                                            |                  |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                          | <b>0,00</b>      |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                  | <b>22 049,97</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F | <b>0,00</b>      |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>                                                                         | <b>22 049,97</b> |
| <b>DEFICIT REPORTE D002</b>                                                                                        |                  |

• **Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2021 présenté en commission des finances le 1<sup>er</sup> Avril 2021 et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

|                |                                                                   | DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|----------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>VOTE</b>    | <b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b> | 51 200,00 €                              | 29 150,03 €                              |
|                |                                                                   | +                                        | +                                        |
| <b>REPORTS</b> | <b>RESTES A RÉALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>          | 0,00                                     | 0,00                                     |
|                | <b>002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>                     | 0,00                                     | 22 049,97 €                              |
|                |                                                                   | =                                        | =                                        |
|                | <b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                      | <b>51 200,00 €</b>                       | <b>51 200,00 €</b>                       |

**INVESTISSEMENT**

|                |                                                                                             | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>VOTE</b>    | <b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b> | 0,00                      | 0,00                      |
|                |                                                                                             | +                         | +                         |
| <b>REPORTS</b> | <b>RESTES A RÉALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>                                    | 0,00                      | 0,00                      |
|                | <b>001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>                         | 0,00                      | 0,00                      |
|                |                                                                                             | =                         | =                         |
|                | <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                                 | <b>0,00</b>               | <b>0,00</b>               |
|                |                                                                                             | =                         | =                         |
|                | <b>TOTAL BUDGET</b>                                                                         | <b>51 200,00 €</b>        | <b>51 200,00 €</b>        |

**QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

1. Réponses aux questions posées par le groupe « Trélon Le Renouveau »

- Organisation des visites de l'ensemble du patrimoine communal par les élus municipaux (propriétés communales – propriétés mises à la location pour des particuliers ou des entreprises – propriétés mises à la disposition pour la vie associative locale – patrimoine en déshérence) avec établissement d'un planning de visites concertées).

Monsieur le Maire indique qu'il a répondu à la question à plusieurs reprises et que les bâtiments peuvent être visités par tous, exceptés les logements, à la convenance de chacun.

- Formation des élus locaux :
  - à la connaissance du droit des collectivités et des compétences du Maire et des conseillers municipaux,
  - à la gestion des finances locales,
  - au rôle des conseillers municipaux dans la démocratie participative.

Réponse : L'article L2123-12 du CGCT dispose qu' « une formation est obligatoirement organisée au cours de la 1<sup>ère</sup> année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. »

- Etat de la mise en œuvre de contractualisation pour la gestion locative des logements municipaux et du CCAS confiée à l'AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord) votée le 11 Décembre 2020.

Réponse : En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19, l'AIVS ne peut pas visiter les logements loués.

- Etat d'avancement de la mise en œuvre d'une restauration en circuits courts.

Réponse : L'appel d'offre est en court d'écriture. Une rencontre a eu lieu avec Traits d'Union et Proxi.

- Information détaillée de la connexion cyclo et pédestre entre la voie verte et le centre bourg (enjeux touristiques à partir du plan départemental)

Réponse : Une rencontre en mairie a eu lieu avec Monsieur Vendeville, responsable du service voirie attaché au Département, le 5 Mars dernier. Le plan est en cours de réalisation.

- Etat d'avancement et des engagements du CATTP (Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel) envisagé au Château des Carmes.

Réponse : Une réunion a eu lieu le 10 mars 2021 avec Monsieur Girardier, Directeur Général du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois, Madame Christine Dehoux, Directrice déléguée, Monsieur Gerbaud, Ingénieur en chef du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois. Au cours de cette réunion, Madame Dehoux s'est engagée à appuyer le dossier auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et à lancer une analyse de la patientèle afin de remettre à jour les données.

- Etat d'avancement de l'étude sur le projet de CSC (Centre Socio-Culturel) en milieu rural qui pourrait être implanté dans la maison Ténart/ Falleur.

Réponse : Madame Larue, chargée de mission, rencontre les différents partenaires du territoire (Mairies, Associations, etc....)

- Devenir des locaux de la perception, propriété communale, dont l'état a prévu la fermeture prochaine.

Réponse : La fermeture de la trésorerie est prévue en 2023. D'ici là, de nouvelles réformes peuvent être mises en œuvre avec les élections présidentielles organisées en 2022.

- Communication du plan communal de mise aux normes « handicap » des bâtiments communaux classés en ERP (Etablissement Recevant du Public).

Réponse : Une étude a été réalisée en 2015 par le cabinet Accesmétrie. Les mises aux normes sont réalisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation.

- Projets montés par la commune dans le cadre du plan de relance gouvernemental et du PACTE SAT (hormis mairie).

Réponse :

- création d'un CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) et CATTP/CMP (Centre Médico Psychologique) 600 000 €
- construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie 5 000 000 €
- création d'un PIJ (Point Information Jeunesse) 105 000 €
- réhabilitation maison Ténart/Falleur 1 841 000 €
- rénovation énergétique salle des sports 300 000 €

- Mise à disposition de la promesse d'achat de Monsieur Dumont dont il a été fait référence à la réunion d'adjoints du 08 Février dernier.

Réponse : Le document peut être consulté en mairie.

## 2. Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

Le dépôt du permis de construire est tributaire d'une contradiction entre l'EPF et les services de l'État.

## 3. Panneaux photovoltaïques Ohain/Trélon

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques, le PLU ( Plan Local d'Urbanisme) de Trélon doit faire l'objet d'une modification simplifiée pour autoriser en zone agricoles les constructions et installations nécessaires à la recherche et l'exploitation des ressources énergétiques. Cette modification est prise en charge par la CCSA (Communauté de Communes du Sud-Avesnois).

## 4. Campagne de dépistage COVID-19

La campagne de communication pour inciter à la réalisation des tests Covid 19, réalisée le 21 mars dernier par l'ARS, a été très compliquée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close